

Quatrième lettre à AFRICOM

Ressources durables et sécurité dans le contexte africain : perspectives de conflits et de coopération

CAPITAINE DE VAISSEAU ERIC L. STILWELL*

LINDA DENNARD, PHD

En règle générale, le continent africain se caractérise par des populations nombreuses et des économies s'appuyant sur une agriculture de subsistance, ainsi que par une migration forcée due aux cycles naturels. Les ressources renouvelables que sont la terre et l'eau sont cruciales pour les moyens d'existence et l'énergie économique créatrice d'un peuple. Les ressources non renouvelables du continent telles que les minerais, les métaux et certains combustibles fossiles sont abondantes et permettent aux états d'exercer une influence économique et politique. Elles offrent également des possibilités économiques à la région si elles sont exploitées d'une façon légitime et appropriée. La migration transnationale de peuplades ou d'animaux et la rivalité interétatique en matière de minerais peuvent créer des détritrus matériels et politiques qui menacent la sécurité d'une région. Pour opérer efficace-

ment avec les autres éléments de la puissance nationale des États-Unis, les forces de sécurité multinationales et les organisations de sécurité régionales, l'AFRICOM doit comprendre les environnements naturel, culturel et politique de l'Afrique, qui sont inséparables. Une compréhension holistique de l'environnement garantira que ce ne seront pas les possibilités, sous forme interarmées ou de coalition, de renforcement des capacités qui manqueront à l'AFRICOM.

De nombreux accords efficaces, avec les institutions qui s'y attachent, relatifs à la gestion des ressources durables sont actuellement en vigueur ou en cours d'élaboration par des Africains dans toute l'Afrique. Des pays, groupes ethniques et ONG régionales entretiennent déjà des rapports transnationaux pour surveiller, contrôler ou préserver les intérêts des états africains et les ressources naturelles qui leur sont communes, telles que les zones

*Le capitaine de vaisseau Eric L. Stilwell, US Navy, appartient au corps enseignant militaire du département d'Études de sécurité internationale de l'Air War College. Il est titulaire d'une licence en zootechnie et agriculture industrielle de Berry College et d'une maîtrise de sécurité nationale et d'études stratégiques du Naval War College, Newport, Rhode Island. Il est officier qualifié interarmées [service militaire] et a servi avec le Commandement stratégique des États-Unis (focalisation sur le monde), le Commandement Europe des États-Unis (focalisation sur l'Europe et l'Afrique), le Commandement des opérations spéciales - Europe (Focalisation sur l'Europe et l'Afrique) ; il fit partie de l'équipe initiale de transition de l'AFRICOM constituée de membres choisis au sein du Commandement Europe des États-Unis. Il se focalise principalement sur l'Afrique australe.

Le docteur Linda Dennard est professeur associé de relations internationales et de politique publique à Auburn University, Montgomery. Auteure et conférencière prolifique, elle est spécialisée dans le rôle des institutions dans le développement de la démocratie et les méthodes de renforcement des capacités des citoyens, y compris les rapports entre la durabilité environnementale et la gouvernance démocratique. Elle a quinze ans d'expérience comme consultante auprès d'ONG aux niveaux national et international.

de préservation transfrontières (*Trans-Frontier Conservation Areas* – TFCA). Dans la mesure où l'exploitation des ressources peut se faire pour le bien commun d'une région ou peut entraîner des relations tendues entre états ou acteurs non étatiques, l'AFRICOM devrait s'engager pour ajouter de la valeur aux accords existants et apporter l'énergie novatrice nécessaire à de nouveaux accords de coopération grâce à son unique structure organisationnelle diversifiée.

En particulier, la 17^e force aérienne américaine devrait jouer un rôle clé d'intermédiaire au profit de l'AFRICOM – poussant à une fusion du potentiel de l'air, de l'espace et du cyberspace en collaboration avec d'autres éléments de la puissance nationale via des politiques et des stratégies qui encouragent le partage des connaissances, la circulation des données et la coopération militaire interculturelle en soutien d'un environnement de ressources durables.

La sécurité des ressources durables et la mission de l'armée de l'Air dans l'AFRICOM

Même s'il se peut qu'on ne voie pas immédiatement en quoi la mission de la 17^e force aérienne coïncide avec les objectifs de l'AFRICOM, ni d'ailleurs en quoi l'exploration du nouvel horizon de la sécurité environnementale sert les intérêts des États-Unis tels qu'ils étaient définis dans le passé, il y a de bonnes raisons d'engager le dialogue dans ces domaines compte tenu des réalités africaine et mondiale au 21^e siècle. L'organisation de l'AFRICOM par le département américain de la Défense et ses rapports de commandement spéciaux avec le département d'État peuvent aider à incorporer la capacité des Africains à maintenir des environnements naturel et politique paisibles et stables aux missions principales de sa composante *US Air Force*, la 17^e force aérienne. L'air, l'espace et le cyberspace sont au cœur des missions de l'armée de l'Air américaine et les efforts menés dans chacun de ces domaines pourraient aider les pays africains à créer et surveiller des accords,

à limiter les conflits et à empêcher les luttes armées portant sur les ressources, et cela d'une manière qui augmente la capacité des Africains de créer un avenir viable.

Pour comprendre le potentiel de la 17^e force aérienne à aider les Africains à protéger leurs ressources et les rapports pacifiques liés à celles-ci, il peut être utile d'établir une distinction d'abord entre l'idée traditionnelle d'une « sécurité durable » et le concept de « durabilité environnementale ». Il existe des différences importantes entre l'usage militaire du mot « durable » et le terme « durabilité » tel qu'il est utilisé dans le contexte de l'emploi sage et approprié des ressources au fil des ans, ce qui encourage également des rapports sociaux stables. En fin de compte, la viabilité se réfère également à la capacité des individus, les Africains dans le cas présent, non seulement de survivre mais aussi de gérer leurs propres affaires et ressources, ainsi qu'à reconnaître et à soutenir des pratiques de gouvernement et des régimes durables – ceux qui garantissent la viabilité à long terme des ressources, ainsi que des rapports positifs et pacifiques qui soutiennent à leur tour la santé économique et sociale.

Dans le contexte militaire, par exemple, « durable » se réfère généralement au maintien du soutien logistique, de l'approvisionnement, de l'unité d'effort et des opérations militaires à long terme.¹ Dans le contexte de l'AFRICOM, il est important de soutenir la force pour accomplir la mission mais celle-ci doit être envisagée en termes non seulement administratifs mais également de focalisation propre. Il peut alors être utile de prendre également en considération les nuances qui existent dans le mot « stabilité ». En termes militaires, la stabilité se réfère à un état stationnaire.² La stabilité est généralement un événement ou moment réflexogène utilisé par les décideurs comme métrique leur indiquant qu'il est temps d'effectuer un retrait de troupes, de réduire les efforts de maintien de la paix, de changer de stratégie ou de commencer à planifier la phase suivante.³ La stabilité n'est toutefois pas la même chose que la durabilité. Par exemple, la formule traditionnelle d'intervention a consisté à maintenir

d'abord une présence de forces américaines puis de réduire leur nombre et d'entraîner les forces locales afin de maintenir le statu quo en termes d'égalité des puissances qui s'opposent dans un conflit. Ce scénario n'entraîne toutefois pas souvent la création des *conditions* sociopolitiques et environnementales à plus long terme propices à une sécurité durable. Il ne protège donc pas nécessairement non plus les intérêts nationaux américains à long terme.

Cette vue traditionnelle de la stabilité dérive de l'existence d'un conflit plutôt que de scénarios plus visionnaires. Les Africains ne sont donc pas souvent engagés dans la constitution des réseaux de rapports, de connaissance et d'accord qui créeraient et maintiendraient un environnement pacifique « normal » au fil des ans et d'une génération à l'autre. Au contraire, ils sont souvent formés à ne maintenir qu'un équilibre militaire dans les limites des paramètres d'un conflit particulier. Cette stratégie ne considère pas nécessairement les conditions sous-jacentes du conflit (dans ce cas, la durabilité des ressources), pas plus qu'elle ne s'efforce de créer d'autres conditions – celles qui permettraient à la population de se stabiliser dans le temps autour d'attracteurs plus positifs qu'une paix précaire. Le concept de durabilité suggère encore une fois que nous devons regarder au-delà du conflit lui-même pour voir les conditions qui réduiront le potentiel de violence et la perturbation des rapports économiques et sociaux d'où émerge une vraie stabilité.

De fait, la doctrine de l'armée de l'Air américaine et les documents sur l'acquisition future de forces ont considéré le besoin d'un renforcement accru des capacités de partenariat dans le contexte de la guerre irrégulière comme une fonction au cœur de la mission.⁴ Ces changements indiquent une insistance accrue sur l'engagement et sur l'avenir à plus long terme de la sécurité, de la stabilité et en fin de compte d'une stratégie de sécurité durable. La focalisation interinstitution propre à l'US AFRICOM et la nouvelle focalisation de la 17^e force aérienne sur la coopération peuvent faire beaucoup pour faire passer les opérations militaires de stabilisation en

cours dans une stratégie « pangouvernementale » intégrée qui limitera les conflits à propos des ressources et empêchera les autres conflits pour conduire à une sécurité durable en Afrique.

Ce concept élargi de sécurité durable peut sembler manquer de plausibilité au sein de la structure militaire ou produire une sorte d'élargissement insensible de la mission à des domaines qui sont légitimement du ressort de la procédure interinstitution américaine applicable à l'*Agency for International Development* et les ONG. Cependant, finis semblent être les jours où des organismes gouvernementaux pouvaient exécuter leurs missions indépendamment sans prendre en considération l'ensemble plus vaste de liens qui les unissent tous. Dans ce domaine, la structure de commandement propre à l'AFRICOM pourrait faire fusionner efficacement la stratégie militaire nationale et une stratégie de sécurité nationale exécutable via l'approche « pangouvernementale » en faisant intervenir les différentes formes de pouvoir naturel, y compris diplomatique, informationnel, militaire, économique et culturel (DIME-C), auxquelles nous ajoutons ici environnemental.

L'AFRICOM pourrait incorporer des « opérations de stabilisation » militaires gérant le fragile équilibre de forces égales et opposées dans une optique à plus long terme de sécurité durable plus humanocentrique, symbiotique et faisant participer pas simplement les gouvernements mais également les citoyens, pour produire un avenir autoentretenu en Afrique.⁵ Cela veut dire qu'il est aussi important d'empêcher les guerres que de les gagner.⁶

Durabilité des ressources naturelles et sécurité

La sécurité peut être menacée par le changement démographique, les migrations humaines, la globalisation des économies ou des politiques, des facteurs externes et l'accès aux ressources ou à l'énergie. L'existence et le résultat de toutes ces menaces sont tous deux influencés par la dégradation des ressources, qu'elles soient renouvelables ou non,

et, suivant la façon dont ces conditions sont traitées aux niveaux national et international, les ressources peuvent faire pencher la balance vers le conflit ou la coopération.

La définition des ressources utilisée ici est très générale pour refléter la complexité du continent africain ainsi que la présence et l'importance de multiples aspects de l'environnement dans les rapports au quotidien au sein des populations africaines. La définition englobe les ressources énergétiques que constituent les combustibles fossiles et l'énergie hydroélectrique destinés à répondre aux besoins planétaires et locaux d'énergie ; les couches géologiques qui renferment des ressources de minerais en quantités inestimables sur lesquelles s'appuie la qualité de notre vie moderne ; et, ce qui est le plus important, les ressources renouvelables et restaurables de terres arables et d'eaux exploitées pour la pêche, qui produisent des denrées alimentaires vitales. La ressource suprême, la source de la vie elle-même, à savoir l'eau potable, est utilisée ici pour illustrer à la fois les problèmes et le potentiel de la sécurité environnementale en Afrique.

Agriculture de subsistance et conflit ou coopération portant sur les ressources

Des exemples récents de conflit et de coopération portant sur les ressources dans tout l'espace géographique et historique de l'Afrique illustrent le potentiel qu'offre une nouvelle approche de la sécurité durable implicite dans la mission de l'AFRICOM relative au renforcement des capacités et à l'engagement des citoyens africains grâce à une approche « pan-gouvernementale ».

Dans le delta du Niger, par exemple, le pétrole occupe le devant de la scène et alimente généralement les conflits en créant ou exacerbant les disparités économiques par la destruction environnementale de terres arables et de zones de pêche exploitées ou le déplacement de populations. La République démocratique du Congo illustre la façon dont des politiques gouvernementales affectant

une ressource en eau renouvelable, illimitée et propre telle que le fleuve Congo peut causer un conflit à propos des ressources en imposant un déplacement de populations afin de construire de nouvelles centrales hydroélectriques. En outre, le sous-sol de ce même pays renferme certains des gisements les plus riches de minerais dont la technologie d'aujourd'hui a grand besoin. Ce conflit à propos de minerais a ralenti le processus de paix après la longue et sanglante guerre civile qui avait fait rage dans la moitié est de la République du Congo. Les milices locales et étrangères continuent à lutter pour le contrôle de mines ou de gisements de minerais afin de soutenir les diverses actions belliqueuses qu'elles mènent contre les populations et l'environnement.

Chacun de ces conflits à propos de ressources énergétiques ou minérales finit par éliminer ou limiter l'accès aux importantes ressources de terres arables et de zones de pêche exploitées qui produisent les denrées et l'eau potable vitales.⁷ L'eau est aussi, voire peut-être plus, importante que les minerais ou le pétrole dans la mesure où elle soutient non seulement la vie mais également la culture ainsi que les modes établis de relations et de pensée qui se développent au voisinage des étendues d'eau.

Par exemple, une majorité d'Africains dépend de l'agriculture de subsistance – une forme d'agriculture d'où dérive la nourriture essentielle de l'individu, de la famille ou du clan qu'offre directement une alimentation simple produite sur les terres arables ou le poisson pêché dans les cours d'eau exploités. Agriculture de subsistance signifie, par définition, la production du minimum de denrées nécessaire pour survivre. L'agriculture de subsistance ne représente toutefois qu'une des extrémités de l'éventail potentiel de dépendance de l'environnement en Afrique. Il existe une capacité productrice allant de la subsistance à la production d'un excédent de denrées qui peut être commercialisé ou faire l'objet d'un troc. Toutefois, pour une majorité d'Africains, agriculture signifie produire juste pour survivre. Un conflit à propos des ressources a des effets qui vont au-delà du conflit particulier, ce qui peut entraîner la dégradation

de ces ressources et limiter l'accès aux terres arables et aux zones de pêche. Les exigences de la survie encouragent à leur tour un autre conflit ou, tout aussi souvent, rendent les populations affamées ou déplacées vulnérables à l'oppression et à la manipulation.

Les exploitations agricoles commerciales ou familiales traditionnelles, pas l'agriculture de subsistance, produisent généralement des denrées ou divers produits au-delà de ce qui est nécessaire pour soutenir la vie. Les denrées ou ressources renouvelables produites par l'agriculteur sont troquées contre d'autres produits ou échangées contre une monnaie forte et procurent ainsi un revenu monétaire à l'agriculteur tout en assurant une économie diversifiée à la région. Alors que l'agriculture de subsistance devient de plus en plus intenable à cause de la réduction de la superficie cultivable, cette agriculture commerciale conserve un potentiel de stabilisation des populations et des rapports qu'elles entretiennent mais elle est dépendante de politiques et pratiques affiniées relatives à la sauvegarde et à l'exploitation durable des ressources communes.

Rwanda	90%
Angola	85%
Mozambique	81%
Liberia	76%
Namibie	47%
Ghana	37%
Uganda	29%
Côte d'Ivoire	28%
Kenya	24%
Maroc	15%
Afrique du Sud	9%
Allemagne	2.4%
États-Unis	.6%



Figure 1. Agriculture de subsistance, source : (Data de US Central Intelligence Agency, *CIA World Factbook*, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/index.html>).

Il existe en Afrique diverses conditions qui maintiennent la dépendance des populations par rapport à l'agriculture de subsistance. Parmi elles figurent la migration forcée de populations causées par la dégradation d'origine naturelle de l'environnement, par une politique gouvernementale à courte vue ou

par une action militaire qui réduit la production. Le résultat est toutefois le même : l'émergence d'un environnement de sécurité insuffisant pour garantir des moyens d'existence durables. Une dégradation de l'environnement et des ressources entraîne un raccourcissement des horizons temporels de planification, d'entreposage ou d'échange des fruits du travail de la population. Une politique erronée empêche en outre la reconnaissance du droit de propriété des terres arables ou l'accès à l'eau qu'exige la production de denrées commercialisables. Dans de nombreux cas, la politique publique en Afrique encourage les opérations d'extraction de ressources à grande échelle menées par le secteur public ou privé qui portent atteinte aux environnements avoisinants avec impunité et limitent les ressources de terres arables et de zone de pêche exploitées. Un environnement de sécurité rétrograde peut également contribuer à une dépendance par rapport à l'agriculture de subsistance en autorisant ou créant des espaces ingouvernés où des milices, voire même des forces de sécurité ou de police du gouvernement légitime, confisquent ou abîment les récoltes ou limitent l'accès aux terres et à l'eau.

Toute agriculture de subsistance n'est bien entendu pas le résultat d'une politique ni de déprédations. Les conditions atmosphériques sont une cause tout aussi importante de l'agriculture de subsistance en Afrique par suite d'un manque d'accès aux informations météorologiques couramment disponibles ou d'interprétation de celles-ci. L'AFRICOM et la 17^e force aérienne peuvent certainement aider les Africains à traiter ce dernier problème grâce à l'exploration et à la distribution de données, ainsi qu'en leur donnant la formation nécessaire à l'interprétation des informations géologiques et météorologiques disponibles. L'US AFRICOM et le département d'État peuvent également limiter le conflit à propos des ressources en apportant leur soutien à une bonne gouvernance et à une politique appropriée d'extraction des ressources via une formation, un enseignement et un partage des connaissances encourageant de bonnes pratiques en matière de ressources durables.

La nature complexe du conflit à propos des ressources : eau et pétrole

Ce ne sont pas les cas de conflit relatif à l'eau qui manquent en Afrique. Par exemple, la région africaine du delta du Niger est le théâtre de l'un des principaux conflits à propos des ressources énergétiques qui se déroulent sur le continent. Même si le Soudan et le Darfour font peut-être plus parler d'eux et si on s'attend à ce que le conflit à propos du pétrole en Angola continue dans l'avenir, le Nigeria démontre la complexité et la nature interdépendante d'un conflit à propos des ressources sur le continent africain.

Les conflits à propos des ressources en combustibles fossiles dominent les nouvelles en provenance du Nigeria mais, encore une fois, ce conflit à des effets collatéraux. Des organisations non gouvernementales (ONG) suivent de près les dommages résultant du conflit à propos du pétrole et les sources de ceux-ci.⁸ Alors que certaines ONG citent les sociétés multinationales comme le méchant, d'autres citent le gouvernement et d'autres encore l'appareil militaire national comme étant à l'origine de tout conflit au Nigeria.⁹ Le conflit à propos de ressources « dans le style du Nigeria » est un bon exemple de la complexité des résultats d'un conflit quand il y a destruction massive de vies humaines et de l'environnement, mauvaise gouvernance, manque de professionnalisme des forces armées et retombées d'un certain nombre d'autres conflits africains qui contribuent au conflit à propos des ressources ou sont alimentés, perpétués ou élargis par les ressources pétrolières. Par exemple, la dégradation de l'environnement, qui encourage l'injustice, est facilitée par l'état qui tire profit du soutien qu'il apporte aux multinationales et à leurs pratiques intenable.¹⁰

L'AFRICOM, en se focalisant sur la question de la durabilité des ressources au lieu de s'aligner sur l'un ou l'autre des camps impliqués dans le conflit, peut faire beaucoup pour mettre l'accent sur et améliorer les conditions qui sont à la base de nombreux conflits ne concer-

nant jamais la ressource purement en tant que matière première mais également les relations sociopolitiques qui s'y appuient. En fin de compte, par exemple, les dommages infligés au titre de l'extraction de pétrole ou de minerai et du conflit qui lui est associé affecte négativement la capacité des individus à cultiver la terre, pêcher ou assurer simplement la subsistance de leur famille et cela élargit le conflit d'une lutte portant sur une matière première telle que le pétrole à la production de denrées vitales provenant des terres arables et des cours d'eau exploités. D'après *Amnesty International*, par exemple, le conflit à propos du pétrole dans le delta du Niger a nui à la production, au-delà du niveau de subsistance, d'igname, de manioc, de cacao, de citrouilles et de divers fruits. Des zones de pêche, parcs à crustacés, frayères et autres étendues d'eau exploitées ont également été détruits ou endommagés au point d'être inexploitable.¹¹ *Amnesty International* suggère en outre que la Charte africaine et les dispositions applicables du droit international imposent aux pays signataires d'agir pour protéger et améliorer les sources de denrées alimentaires.

L'AFRICOM devrait ensuite considérer non seulement le conflit à propos du pétrole au Nigeria mais aussi l'« autre côté » du conflit comme un point de départ pour développer la capacité de la population à gouverner d'une manière plus soutenable. Travailler à établir, surveiller et mettre à jour les accords régionaux et les dispositions du droit international qui préservent les sources de denrées alimentaires permettra au moins de protéger l'agriculture de subsistance et conduira potentiellement à la production d'un excédent de denrées alimentaires, alimentant ainsi, grâce aux échanges et au commerce, une sécurité durable dans la région. Dans la République démocratique du Congo se trouvent également de nombreuses ressources minières non renouvelables, source potentielle de conflits, qui ont encouragé l'élaboration de codes d'exploitation minière et la réglementation des multinationales qui soutenaient les groupes rebelles pour manipuler les droits miniers.¹²

Plus que le pétrole : le fleuve Congo

Lié directement à ce conflit à propos des minerais dans la République du Congo est le fleuve Congo, qui coule sur quelque 4640 kilomètres et arrose 3,3 millions de kilomètres carrés environ dans la partie centrale du continent africain. L'altitude au fleuve Congo baisse de 280 mètres entre la capitale, Kinshasa, et l'Océan Atlantique, quelque 350 kilomètres en aval.¹³ Le conflit dans ce cas ne porte pas sur une ressource d'eau potable nécessaire à la survie, qui est très abondante, mais plutôt sur l'énergie hydroélectrique produite près de l'embouchure du fleuve, utilisée principalement pour l'extraction de minerais dans l'est et pour fournir de l'énergie à certains secteurs de la population dans l'ouest.

Par exemple, l'énergie produite par le complexe de barrages d'Inga sur le fleuve Congo au sud-ouest de la capitale, Kinshasa, bien que celui-ci soit mal entretenu et mal régulé, est une ressource renouvelable, durable et relativement écologique. L'énergie électrique disponible et nécessaire pour permettre aux mines nationalisées d'extraire les ressources minières non renouvelables de l'est de la République du Congo provient principalement du complexe d'Inga, qui consiste en deux barrages équipés de multiples turbines génératrices d'électricité. La majorité des turbines de ces barrages ne sont pas en service à un moment précis par suite d'un entretien préventif et d'une infrastructure insuffisants, ainsi que d'un manque de financement, d'une formation professionnelle médiocre ou de l'inaction gouvernementale. Un réseau part de ce complexe hydroélectrique en mauvais état pour alimenter l'industrie minière nationalisée opérant d'un bout à l'autre d'un pays grand comme la moitié des États-Unis. Au même moment, six pourcent seulement de la population du pays (les habitants de la capitale, Kinshasa) peuvent accéder à l'énergie électrique.

Pour compliquer encore plus les choses, le Conseil mondial de l'énergie propose un troisième barrage pour porter la production d'énergie du complexe d'Inga à 39 milliards

de kilowatts, y compris pour alimenter des réseaux de distribution allant jusqu'en Europe.¹⁴ La proposition a à elle seule déjà menacé des milliers de personnes parmi la population locale. En 2006, par exemple, presque 8000 personnes reçurent l'ordre de quitter leurs terres afin de faire la place nécessaire pour réaliser cette expansion prévue de la capacité de production d'énergie électrique. Sans recours possible ni même une offre d'indemnisation pécuniaire, ces personnes ont refusé de partir en un acte de désobéissance civile. L'ironie, c'est que, à cause d'une gouvernance inappropriée et d'une règle de droit incohérente dans la République du Congo, ces personnes sont provisoirement en sécurité. Toutefois, la menace d'un déplacement involontaire et d'une migration de population subsiste, accroissant ainsi le besoin d'une agriculture de subsistance.

Une gouvernance médiocre et une politique inadéquate, ainsi que la demande de ressources dans l'est de la République du Congo, ont représenté des manifestations de myopie évidentes. Lorsque, par exemple, on considère le fleuve Congo comme un simple article source de conflit, la chance de favoriser une artère florissante de commerce, d'échange et de coopération est manquée et les graines de la dégradation de l'environnement conduisant à l'instabilité sociale sont semées et effectivement soignées. Qui plus est, les effets de ces politiques et pratiques de gouvernance laissant à désirer entraînent des conséquences en cascade telles que la dégradation et l'abus de l'environnement, ce qui accroît la pression exercée sur des paysans pratiquant une agriculture de subsistance qui sont déjà en difficulté. Par exemple, l'énergie hydroélectrique qu'exigent les industries extractives des secteurs public et privé ne laisse pas grand-chose pour le chauffage ou autres usages productifs. Le résultat est que les paysans pratiquant une agriculture de subsistance se sont tournés une fois de plus vers la production de charbon de bois pour gagner de l'argent et acheter des denrées alimentaires qui sont produites de plus en plus rarement au niveau local.¹⁵

L'eau : une raison de coopérer

Enfin, l'eau est certainement la ressource vitale la plus importante et elle est également intégrée intimement aux habitudes quotidiennes et aux modes d'interaction des familles et de leurs collectivités. Elle constitue en outre une ressource commune qui provoque le dialogue nécessaire au renforcement des rapports positifs et des capacités de gouvernance, c'est-à-dire que les ressources que représentent les terres arables, les zones de pêche exploitées et l'eau sont au moins autant une source d'accords, de coopération et de traités qu'une source de conflits. Cela suggère en partie que, tout en cherchant à résoudre les problèmes qui se posent au sein du paysage sociopolitique africain, l'AFRICOM peut également, s'il le désire, jeter un coup d'œil sur ce qui fonctionne afin de s'en servir comme point de départ pour définir la façon de coopérer avec les Africains.

Par exemple, même si nombreux sont ceux qui croient que la prochaine grande bataille sera livrée à propos de l'eau et pas du pétrole, il reste vrai que la rivalité entre pays concernant l'eau et sa résolution encouragent plus la coopération que les conflits. Il est bien connu historiquement que les conflits à propos de l'eau se produisent surtout à l'intérieur des frontières d'un même pays en mettant aux prises de multiples utilisateurs. Les conflits transnationaux à propos de l'eau ont toutefois été résolus moins violemment, tout en développant des rapports à plus long terme et une capacité d'arriver à de futurs accords entre partenaires. D'après une étude sur les événements liés à l'eau dans le monde entier au cours des cinquante dernières années, par exemple, plus de 70 pourcent furent des actes de coopération.¹⁶

L'Afrique, par exemple, coopère déjà à l'échelle internationale dans le domaine de l'eau. Dans un exemple important, l'Angola, la Namibie et le Botswana ont joint leurs forces pour protéger les eaux du delta de l'Okavango et ses environs afin de fournir des moyens d'existence durables à leurs populations combinées par l'intermédiaire de la Commission permanente de l'eau du bassin

du fleuve Okavango (*Okavango River Basin Water Commission – OKACOM*). Même s'il s'agit d'un accord entre trois états, il a ses racines dans des accords régionaux et internationaux sur l'environnement.

Pour l'Angola, l'OKACOM crée une responsabilité de protection de l'approvisionnement principal en eau propre du bassin hydrographique de l'Okavango. Le sud-est de l'Angola reçoit de la région équatoriale du nord d'abondantes pluies alimentant des centaines d'affluents qui se jettent au sud dans le fleuve Okavango et à l'est dans le delta de l'Okavango.¹⁷ Alors que, de par sa géographie, l'Angola fournit la plus grande partie de l'eau du delta de l'Okavango, le désert de Namibie ne contribue pas grand chose. Avant la création de l'OKACOM, la Namibie construisit un aqueduc et des réseaux souterrains de captage et de distribution d'eau pour tirer de l'eau du fleuve et fournir de l'eau potable à sa population croissante. Grâce à l'OKACOM et à d'autres accords, ces pays sont décidés à limiter l'utilisation de l'eau du fleuve Okavango.

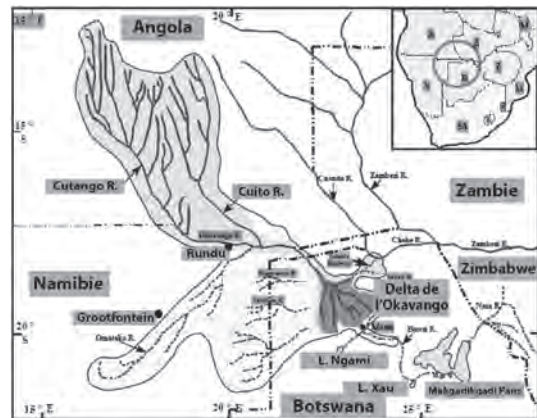


Figure 2. Bassin hydrographique de l'Okavango. (De Melba Crawford, Amy Neuenchwander, and Susan Ringrose, "Investigations in the Okavango Delta Using EO-1 Data," in Goddard Space Flight Center, *Earth Observing-1: Preliminary Technology and Science Validation Report*, 2, [http://eo1.gsfc.nasa.gov/new/validationReport/Techology/Documents/Tech.Val.Report/Science_Summary_Crawford.pdf](http://eo1.gsfc.nasa.gov/new/validationReport/Tech%20ology/Documents/Tech.Val.Report/Science_Summary_Crawford.pdf).)

L'accord protège le droit du Botswana d'utiliser la ressource que représente le delta de l'Okavango. Celui-ci, qui est le plus grand delta fluvial intérieur du monde, et la biodiversité qui lui est associée apportent une contribution significative à l'économie nationale du Botswana. Le Botswana attira l'attention de la communauté internationale sur le delta de l'Okavango en reconnaissant sa valeur économique considérable en termes de tourisme et de biodiversité. Pour le Botswana, la protection de la source d'eau contre l'Angola et les garanties d'utilisation autoréglémentée du fleuve Okavango par la Namibie, placent dans la balance l'avenir du Botswana, son économie, et représentent un intérêt national essentiel pour la souveraineté de l'état. Pour chacun de ces pays autodisciplinés, l'OKACOM représente une coopération portant sur la ressource naturelle la plus importante pour la sécurité des hommes. Il est possible de limiter le risque que fait peser sur la sécurité nationale du Botswana la dépendance de ce pays à l'égard du respect de bonne volonté des décisions de l'OKACOM par l'Angola et la Namibie en développant la capacité de ces pays de protéger l'accord et de poursuivre un dialogue officiel entre eux, un dialogue déjà lancé par l'accord OKACOM et également en offrant des informations et des chances d'élargir les effets positifs de cet accord.

L'OKACOM offre en ce sens un cadre possible pour la façon dont les autres régions peuvent être gérées afin de produire des moyens d'existence durables pour celles qui partagent l'eau en tant que ressource, limitant ainsi les situations futures susceptibles d'entraîner des conflits et une instabilité dans la région. Ces types d'accords préexistants peuvent constituer des pierres de touche positives pour tout effort de l'AFRICOM visant à produire une sécurité environnementale dans la région. Une fois encore, les relations naissantes liées à l'accord qui existe déjà sont plus importantes que tout conflit potentiel car elles offrent une plateforme plus générative au développement continu de relations positives et d'un partage de ressources à l'avenir. Il peut être particulièrement important pour l'AFRICOM de prêter attention à ces dévelop-

pements régionaux et, lorsque des possibilités se présentent à la demande de nos partenaires, d'aider à préserver et encourager ces premiers pas de prévention de la guerre.

Qui plus est, les frictions qu'impliquent la récolte, l'extraction ou la distribution de ressources offrent des chances comparables de coopération et de stabilité via les politiques intérieures du gouvernement d'un état stable ou des accords transnationaux tels que les efforts remarquables de la Fondation des parcs pour la paix ou les accords internationaux tels que le Processus de Kimberley qui régleme la vente des « diamants du sang ».¹⁸

Recommandations

Reconnaissant que les forces armées peuvent servir de modèle et, parce que l'eau et les autres ressources naturelles sont vitales pour les Africains, que des sources complexes de signification ainsi que des relations et points de dialogue d'où pourraient émerger des accords de stabilisation, nous offrons les recommandations suivantes à l'AFRICOM et à la 17^e force aérienne:

1. Développement des compétences de renforcement des capacités chez ceux qui communiquent avec les Africains et les forment en reconnaissant que la mission de l'AFRICOM reflète un changement significatif du modèle traditionnel d'engagement des individus. Nous suggérons de considérer sérieusement la formation du personnel militaire au renforcement des capacités comme un élément de l'opération. Parmi les éléments du renforcement des capacités figurent les suivants :

(1) Apprendre à écouter les Africains et à dialoguer avec eux à propos non seulement de ce qu'ils veulent mais également de ce qu'ils savent,

(2) Apprendre à reconnaître les ressources locales et le potentiel local de résolution des problèmes, apprendre comment activer la connaissance locale en matière de ressources susceptibles d'avoir été perdues ou marginalisées à la suite de la colonisation, d'un conflit ou d'un déplacement et, par conséquent, élaborer une approche pragmatique

de la résolution des problèmes plutôt que, simplement, une approche bureaucratique,

(3) Développer une sensibilisation aux raisons pour lesquelles une même action peut avoir de multiples effets. Le renforcement des capacités a parfois besoin moins d'un programme que d'une personne consciente de la possibilité d'enseigner, de dialoguer ou de donner un exemple qui augmente l'autonomie d'une autre,

(4) Reconnaître le contexte culturel et historique dans lequel les ressources et les relations sociopolitiques auxquelles elles donnent lieu existent et y être sensible,

(5) Élaborer une approche pragmatique de la prise en compte des possibilités et des limites des deux types de systèmes juridiques prévalant en Afrique – ceux qui sont basés sur le droit culturel et traditionnel des groupes et clans ethniques aux niveaux local et régional et ceux, plus proches des modèles occidentaux, qu'utilisent les administrations publiques.

2. Élaboration d'un exercice de formation environnementale et de renforcement des capacités (*Develop an Environmental Training and Capacity Building Exercise –EVIROCAP*) permettant un échange continu en termes d'expérience, de formation, d'information, de technologie, de systèmes de surveillance et de pratiques d'assurance de la durabilité des ressources, qui soutiendrait en outre activement une meilleure compréhension de la signification culturelle des ressources et pratiques environnementales, qui contribue à soutenir des rapports sociaux stables. Cela pourrait être comparable aux initiatives en cours telles que les programmes d'action civique médicale (*Medical Civic Action – MEDCAP*) ou d'action civique vétérinaire (*Veterinarian Civic Action – VETCAP*).¹⁹ L'ENVIROCAP constituera un véhicule permettant de soutenir l'effort avec le temps, plutôt que simplement traiter ces possibilités de formation et de dialogue comme des phénomènes uniques ou à court terme, mais mettra l'accent au contraire

sur l'établissement de relations interactives à long terme avec les Africains.

3. Transfert de technologie durable. L'AFRICOM devrait partager les technologies durables appropriées ainsi que la formation à leur emploi, à leur actualisation et à leur correction en utilisant des innovations acceptées qui sont applicables et actualisables dans un contexte local plutôt qu'exclusivement national. Il est recommandé qu'AFRICOM aide les organisations et les pays de la région à identifier et élaborer des pratiques durables autour de l'extraction, de l'exploitation et du renouvellement des ressources grâce à diverses technologies de surveillance – celles qui offrent également des possibilités de renforcement des capacités de bonne gouvernance des citoyens en fournissant des données transparentes, accessibles et exploitables. Par exemple, la 17^e force aérienne pourrait s'entraîner à ses missions de base dans l'air, l'espace et le cyberspace tout en collaborant avec les états africains ou les organisations régionales dans les domaines suivants :

(1) actualisation, interprétation et diffusion des prévisions météorologiques fondamentales ;

(2) interprétation des données cartographiques et multispectrales, et collecte à partir de sources libres ;

(3) de même, utilisation de l'internet libre pour analyser et traiter de façon transparente les données environnementales tout en assistant dans la formation et le développement de cybercommunications sécurisées.

De tels systèmes devraient garantir une surveillance transparente des ressources publiques et fournir des données fiables et exploitables devant inclure des informations sur la compréhension culturelle et garantir que des ressources sont disponibles pour une diffusion la plus large possible. Ces actions devraient conduire à un robuste dialogue sur la maîtrise des ressources durables et les pratiques les concernant.

Conclusion

En comprenant la signification du dialogue, l'AFRICOM, grâce aux efforts novateurs de ses processus interinstitutions, peut répondre aux demandes d'assistance à la sécurité des états africains en établissant une structure transparente et objective, pourtant culturellement acceptable. L'interprétation des systèmes juridiques traditionnels de la culture locale et leur fusion avec les systèmes juridiques formels des pays avancés et des organes de sécurité régionaux peuvent éviter les chocs en matière de culture, d'histoire et de gestion

des ressources tout en réactivant la connaissance locale qui a été marginalisée ou perdue dans un conflit ou la colonisation. L'AFRICOM peut jouer un rôle déterminant dans l'intégration transparente de la création de données environnementales et de partage des connaissances par l'intermédiaire de systèmes reconnus aux niveaux régional et international et de cadres juridiques qui ne seront pas en contradiction avec l'exploitation traditionnelle des ressources. L'échange transparent de connaissances aide les Africains à limiter les conflits et à stimuler les connaissances des Africains en matière de gestion des ressources

Notes

1. *Joint Publication* (publication interarmées 3.0, *Joint Operations*, Instance collégiale des chefs d'état-major, 13 février 2008.

2. *Joint Publication 3.0, Joint Operations*, Instance collégiale des chefs d'état-major, 13 février 2008. *Stability Operations*. La planification et les opérations de la force interarmées menées avant le début des hostilités doivent établir une base solide pour les opérations exécutées lors des phases de « stabilisation » et d'« habilitation de l'autorité civile ». Les commandants de forces interarmées doivent anticiper et examiner la façon de remplir le vide de pouvoir créé lorsque les opérations de combat soutenues touchent à leur fin. L'accomplissement de cette tâche devrait faciliter la transition vers les opérations de la phase de « stabilisation » et raccourcir le chemin qui mène à la situation stratégique nationale attendue en fin de mission et au transfert de responsabilités à une autre autorité.

Parmi les éléments à prendre en considération figurent les suivants :

(a) Limitation des dommages infligés aux infrastructures et services clés.

(b) Établissement des mesures à prendre pour se défaire comme prévu des dirigeants capturés ainsi que des forces militaires et paramilitaires démobilisées.

(c) Mise à disposition de liquidités.

(d) Identification et maniement des ennemis potentiels de la phase de « stabilisation ».

(e) Détermination de la combinaison correcte de forces (p. ex., combat, police militaire, affaires civiles, génie, santé, multinationales).

(f) Disponibilité des ressources de maintien de l'ordre et de services d'assistance humaine du pays hôte.

(g) Prise de contrôle des nœuds clés d'infrastructures et facilitation de l'action des services de maintien de l'ordre et de premiers secours du pays hôte.

(h) Elaboration et diffusion de thèmes SC pour éliminer les nouveaux ennemis potentiels et promouvoir l'autorité du nouveau gouvernement.

3. *Joint Publication 3.0, Joint Operations*, Instance collégiale des chefs d'état-major, 13 février 2008. « Les commandants de forces interarmées doivent intégrer et synchroniser les opérations de stabilisation – missions, tâches et activités destinées à maintenir ou rétablir un environnement sûr et sécurisant et à assurer les services administratifs essentiels, la reconstruction des infrastructures d'urgence ou les secours humanitaires – avec les opérations offensives et défensives lors de chaque phase principale des opérations ou de la campagne. La planification des opérations de stabilisation doit commencer lors du lancement de la planification des opérations interarmées. »

4. *US Air Force, Current issues*, presentation Power Point, Curtis E. LeMay Center for Doctrine Development and Education, Air University, Maxwell AFB, Alabama, 2009.

5. Walter Pinkus, "Pentagon Recommends 'Whole-of-Government' National Security Plans," *Washington Post*, 2 février 2009, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/02/01/AR2009020101964.html>

6. James T. Conway, Gary Roughead et Thad W. Allen, *A Cooperative Strategy for 21st Century Seapower* (Washington, DC : Department of Defense, Octobre 2007), 4, <http://www.navy.mil/maritime/>.

7. Amnesty International, "Democratic Republic of Congo, Making a killing; The diamond trade in government-controlled DRC," (London : Amnesty International Publications, octobre 21 2002), <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR62/017/2002/en/9303f3ef-d7cd-11dd-b4cd-0leb52042454/af620172002en.html>.

8. Amnesty International, "Nigeria: Petroleum, Pollution and Poverty in the Niger Delta," (International Council on Human Rights Policy, International meeting on Global

Trends and Human Rights – avant et après le 11 septembre, Genève, Suisse, janvier 10-12 2002), <http://www.jha.ac/article/a082.htm>.

9. Hugo Slim, “By What Authority? The Legitimacy and Accountability of Non-governmental Organisations,” 2002

10. Matthew Todd Bradley, *Journal of Civil Society*, Vol. 1, n° 1, 61-74, “Civil Society and Democratic Progression in Postcolonial Nigeria: The Role of Non-Governmental Organizations,” mai 2005

11. Amnesty International, *Nigeria*, 28-30

12. Kent Hughes Butts and Arthur L. Bradshaw Jr., eds, *Central African Security: Conflict in the Congo: Proceeding: September 18-19, 2001*, (Carlsile, Pennsylvanie: Center for Strategic Leadership, US Army War College, 2002), <http://handle.dtic.mil/100.2/ADA423517>; et Chen -I Lin and Allison Schuster, “Hydroelectricity Investment in the Democratic Republic of the Congo – The Grand Inga” (Medford, MA: Tufts University, 2008), <http://wikis.uit.tufts.edu/confluence/display/aquapedia/Hydroelectricity+Investment+in+the+Democratic+Republic+of+the+Congo+-+The+Grand+Inga>.

13. “Evolution in a Vortex: An inventory of the Fishes and Mollusks of the Lower River Rapids,” MUSSELL Project, National Science Foundation, 2006, <http://bama.ua.edu/~musselp/m/news/supp/2006/congo.html>.

14. Lin and Schuster, “Hydroelectricity Investment.”

15. Integrated Regional Information Networks, UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, “DRC: Charcoal Profits Fuel War in East,” Juillet 28 2009, <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=85462>

16. Aaron T. Wolf, Annika Kramer et al., “Navigating Peace: Water can be a Pathway to Peace, Not War,” no 1 (Washington, DC: Woodrow Wilson International Center for Scholars, juillet 2006), 1-2, <http://www.wilsoncenter.org/topics/pubs/NavigatingPeaceIssue1.pdf>.

17. “Mine Action Country Portfolio—Angola,” National Inter-Sectoral Commission for De-mining and Humanitarian Assistance (CNIDAH), African Development Information, http://www.afdevinfo.com/htmlreports/org/org_46637.html

18. Voir Kimberley Process, <http://www.kimberleyprocess.com/>; and Peace Parks Foundation, <http://peaceparks.org/Home.htm>

19. *Joint Publication 3.0, Joint Operations*, 13 février 2008, www.dtic.mil/doctrine/jel/new_pubs/jp3_0.pdf. Les programmes d’assistance humanitaire et d’affaires civiles sont régis par le Titre 10, Section 401 du *United States Code*. Cette assistance peut être apportée conjointement avec les opérations et exercices militaires et doit répondre aux besoins d’entraînement des unités qui, incidemment, créent des bienfaits humanitaires pour la population locale. Contrairement aux secours d’urgence menés dans le cadre des opérations d’aide humanitaire à l’étranger, les programmes d’assistance humanitaire et d’affaires civiles englobent généralement les activités planifiées dans les catégories suivantes :

(a) Soins médicaux, dentaires et vétérinaires prodigués dans les zones rurales ou mal desservies d’un pays.

(b) Construction et réparation des systèmes de transport de surface de base.

(c) Forage de puits et construction d’installation d’assainissement de base.

(d) Construction rudimentaire et réparation d’équipements publics tels qu’écoles, cliniques médicales et bureaux d’aide sociale, ainsi que d’autres bâtiments publics autres que ceux de l’administration centrale.